

© OECD, 2003.

© Software: 1987-1996, Acrobat is a trademark of ADOBE.

All rights reserved. OECD grants you the right to use one copy of this Program for your personal use only. Unauthorised reproduction, lending, hiring, transmission or distribution of any data or software is prohibited. You must treat the Program and associated materials and any elements thereof like any other copyrighted material.

All requests should be made to:

Head of Publications Service,
OECD Publications Service,
2, rue André-Pascal,
75775 Paris Cedex 16, France.

© OCDE, 2003.

© Logiciel, 1987-1996, Acrobat, marque déposée d'ADOBE.

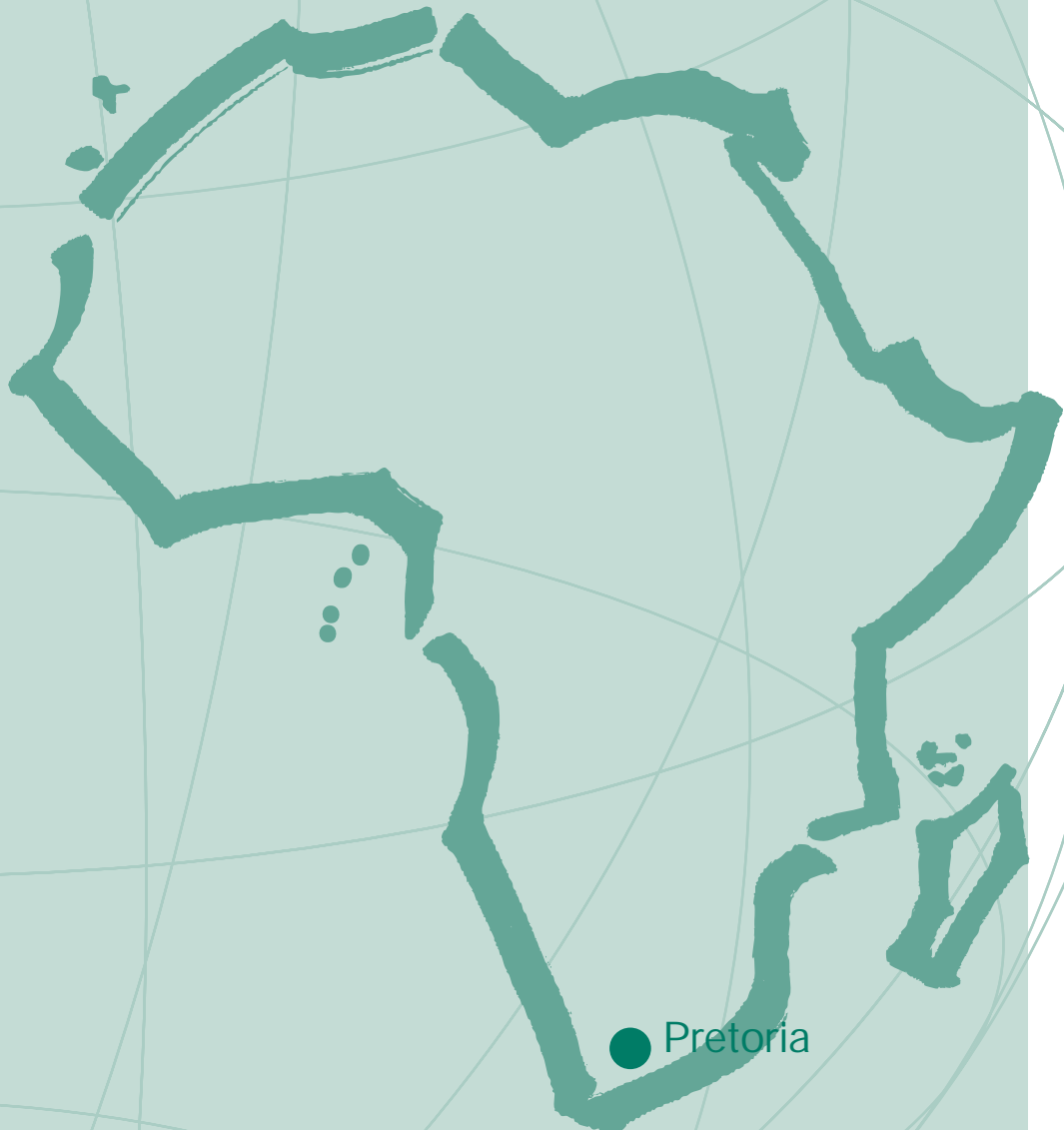
Tous droits du producteur et du propriétaire de ce produit sont réservés. L'OCDE autorise la reproduction d'un seul exemplaire de ce programme pour usage personnel et non commercial uniquement. Sauf autorisation, la duplication, la location, le prêt, l'utilisation de ce produit pour exécution publique sont interdits. Ce programme, les données y afférentes et d'autres éléments doivent donc être traités comme toute autre documentation sur laquelle s'exerce la protection par le droit d'auteur.

Les demandes sont à adresser au :

Chef du Service des Publications,
Service des Publications de l'OCDE,
2, rue André-Pascal,
75775 Paris Cedex 16, France.

Afrique du Sud

Afrique du Sud



chiffres clés

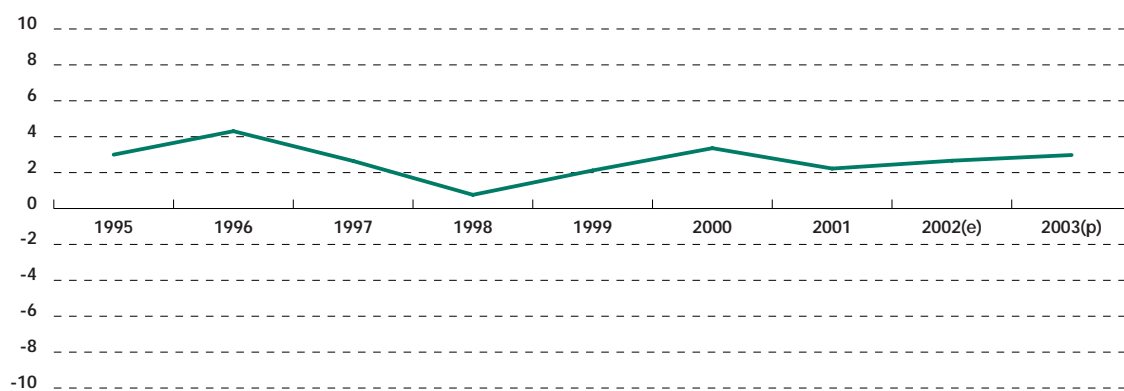
- Superficie en milliers de km² : 1 221
- Population en milliers (2001) : 43 792
- PIB par hab. en dollars (2001) : 2 587
- Espérance de vie (2000-2005) : 47.4
- Taux d'analphabétisme (2001) : 14.4

DIX ANS APRÈS LA FIN DE L'APARTHEID, l'Afrique du Sud doit encore relever un double défi : réduire les inégalités et améliorer ses performances économiques. Les politiques mises en œuvre à ce jour donnent des résultats quelque peu décevants. Ce pays a enregistré une croissance de 2.2 pour cent en 2001, contre 3.4 pour cent en 2000, essentiellement à cause de la contraction de la demande extérieure, qui a fait diminuer les prix et les volumes à l'exportation. Cependant, la dépréciation considérable du rand, fin 2001, a atténué le ralentissement de l'activité économique, et la croissance devrait avoisiner 2.7 pour cent en 2002, puis 3 pour cent en 2003, grâce au dynamisme des exportations, de la demande intérieure et de la progression de l'investissement public. L'embellie des perspectives reste néanmoins précaire, car l'incertitude et le manque de confiance dans l'économie persistent sous l'effet de

l'instabilité politique au Zimbabwe, pays voisin, des retards dans le processus de privatisation, du taux de criminalité élevé et de la mauvaise gestion de l'épidémie de VIH/sida. Tels sont les principaux facteurs à l'origine de la nette dépréciation du rand au second semestre 2001 (la monnaie sud-africaine a perdu 34 pour cent par rapport au dollar des États-Unis). Même si cette opération a stimulé les exportations de certains produits manufacturés, elle a provoqué une flambée inflationniste. Les autorités ont donc décidé de desserrer la politique monétaire, allant ainsi à l'opposé d'un budget 2002/03 légèrement expansionniste. Dans ce contexte, les espoirs de réduction d'un taux de chômage élevé, de lutte contre la pauvreté et de renforcement de la cohésion sociale restent faibles.

Les perspectives de croissance de l'Afrique du Sud restent incertaines en dépit des gains de compétitivité obtenus en 2002

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume



Source : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données de la Banque centrale sud-africaine.

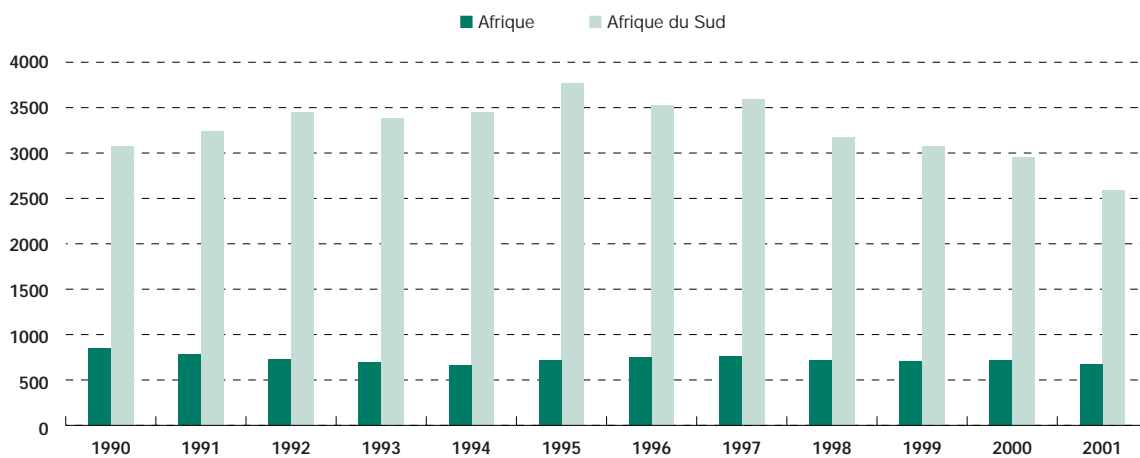
Développements économiques récents

L'économie sud-africaine souffre inévitablement de la décélération de l'économie mondiale, mais a réussi à maintenir une croissance de 2.2 pour cent grâce à de solides performances à l'exportation après la chute du rand. En effet, le second semestre 2001 s'est caractérisé

par une forte dépréciation de la monnaie nationale en raison d'une conjonction de facteurs économiques, d'éléments politiques et d'un manque de confiance qui se sont développés pendant l'année. Ces phénomènes ont entraîné une poussée inflationniste qui persiste depuis le dernier trimestre 2001 : +5.8 pour cent en septembre 2001 et +12.5 pour cent en octobre 2002.

La croissance en 2001 s'explique par la progression

Figure 2 - PIB par habitant en Afrique du Sud et en Afrique (en dollars courants)



Source : Estimations des auteurs sur la base des données du FMI.

constante du secteur manufacturier, du BTP et des services. La dépréciation du rand galvanise la production manufacturière, qui a gagné 3.4 pour cent en 2001 et s'est accélérée à 5.5 pour cent au quatrième trimestre de la même année, parallèlement à la dégringolade record de la monnaie sud-africaine. De son côté, le BTP a augmenté de 5 pour cent, la baisse des taux d'intérêt ayant dynamisé les ventes et les mises en chantier de logements et d'immeubles. Enfin, en 2001, le secteur tertiaire a profité de l'expansion continue de l'intermédiation financière, des transports et des communications, ainsi que de la forte progression du commerce de détail. Selon les estimations, la croissance devrait atteindre 2.7 pour cent en 2002 et 3 pour cent en 2003. En 2002, la croissance globale a été soutenue par les exportations, par une hausse de la demande de biens produits par les secteurs faisant concurrence aux importations et par l'investissement public.

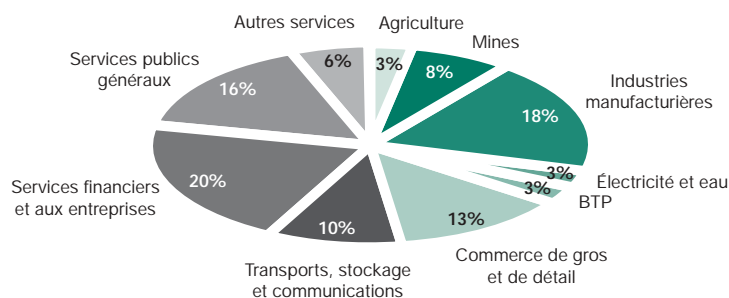
Malgré le net recul de l'extraction d'or, la production minière est restée inchangée par rapport à 2000. Elle doit ce résultat à la production toujours soutenue de platine et de diamants en 2002. Ce secteur connaît actuellement des bouleversements du fait de la loi sur les ressources minérales et pétrolières et leur exploitation (*Minerals and Petroleum Development and Resource Bill*), votée fin juin 2002. C'est une avancée significative, car, pour la première fois dans l'histoire minière du pays, vieille de 130 ans, l'État détient des droits miniers. Il s'agit de repenser la manière dont l'Afrique du Sud

peut gérer les produits de son sous-sol dans l'optique de transformer son secteur minier. La nouvelle loi devrait entrer en vigueur au début de l'année prochaine et confèrera des droits sur ces produits pendant 30 ans, contre une moyenne internationale de 25 ans.

Soutenu par les syndicats et les mouvements d'émancipation des Noirs, le gouvernement ambitionne ainsi d'améliorer les opportunités pour les entrepreneurs noirs, ainsi que pour les petites et moyennes entreprises. Cette loi est vivement critiquée par les principaux conglomérats miniers, selon lesquels elle n'offrirait pas les garanties nécessaires à long terme pour justifier des investissements de plusieurs milliards de dollars. Le mécontentement des sociétés minières contrôlées par les Blancs tient également à la divulgation du contenu de la charte minière (*Empowerment mining charter*). Ce texte prévoit qu'au moins 51 pour cent du secteur devront être confiés à des Noirs dans un délai de dix ans. Il a été interprété comme une tentative de nationalisation partielle, provoquant un recul des stocks miniers.

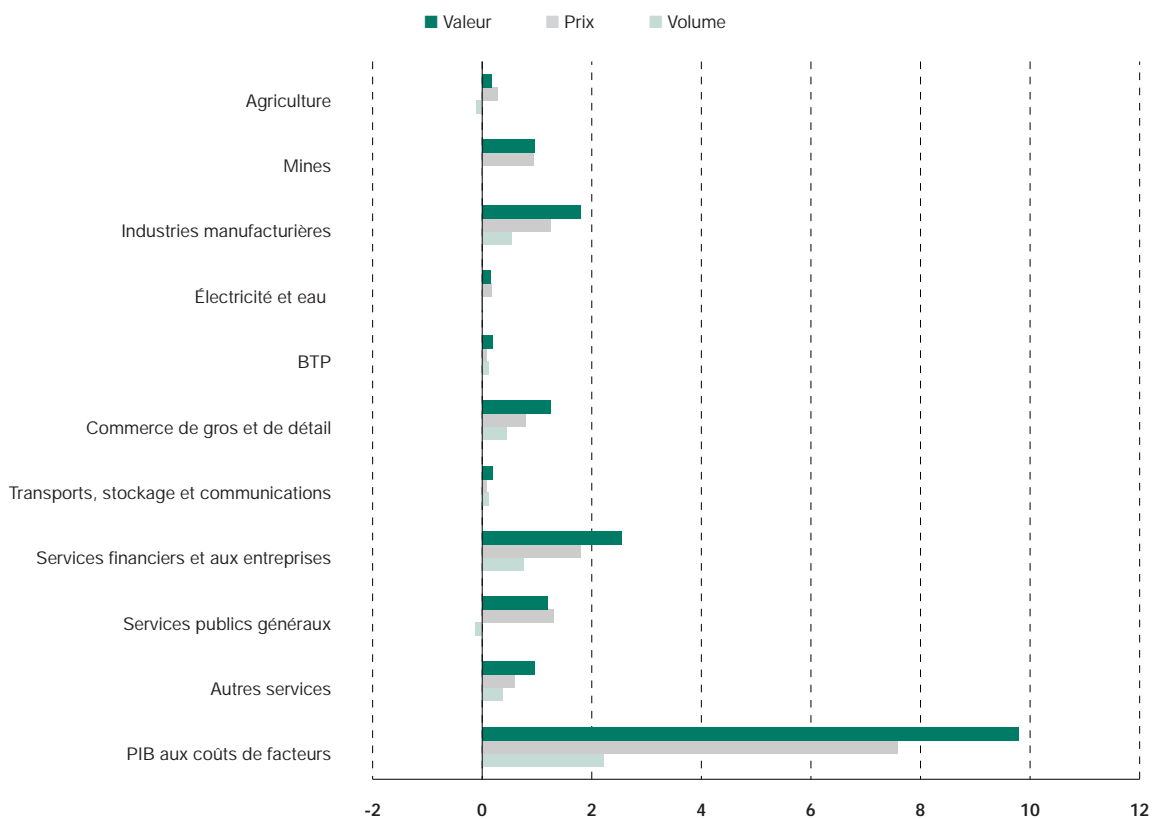
Les pouvoirs publics ont donc fait marche arrière, soulignant que ce projet devait encore être négocié avec les partenaires sociaux. Un groupe de travail composé de représentants du gouvernement, du secteur, des entrepreneurs noirs et des syndicats a été mis sur pied en vue de rédiger une nouvelle charte minière. L'État a veillé à ce que celle-ci ne mesure pas l'émancipation en termes de pourcentages, et que toute

Figure 3 - Ventilation sectorielle du PIB en 2001



Source : Estimations des auteurs sur la base des données de la Banque centrale sud-africaine.

Figure 4 - Contributions à la croissance du PIB en 2001



Source : Estimations des auteurs sur la base des données de la Banque centrale sud-africaine.

cession ou transfert de propriété se fasse en toute transparence et à la juste valeur marchande.

Le secteur manufacturier a affiché des résultats mitigés ces 5 dernières années. Suite à la dépréciation continue du rand, la production de certaines branches,

telles que la chimie, les métaux de base ou les véhicules à moteur, ainsi que les produits du cuir et du caoutchouc utilisés par ces industries, a augmenté substantiellement. La croissance du segment pièces et accessoires pour véhicules à moteur a atteint 4 pour cent par an en moyenne entre 1996 et 2001 et, le rand restant très

déprimé, elle devrait s'accélérer en 2002 et 2003. Bien que de taille restreinte, les branches qui progressent le plus vite sont les plastiques, les téléviseurs, les postes de radio et les équipements de communication : plus de 8 pour cent par an en moyenne au cours des cinq dernières années. En revanche, les branches à plus forte intensité de main-d'œuvre, comme le textile, l'habillement et la chaussure, sont durement touchées par l'atonie de la demande intérieure, l'abaissement des droits de douane et l'intensification de la concurrence internationale. Elles enregistrent une croissance faible, voire dans certains cas négative, d'où de nombreux licenciements. A noter : si nous nous penchons sur les performances manufacturières cumulées des 5 années précédentes (1996-2001), nous constatons une légère progression de la production, autour de 2 pour cent par an en valeur réelle, alors que, dans le même temps, le taux d'emploi annuel a régressé dans les mêmes proportions. Cette situation explique en partie l'accroissement de la productivité sur cette période, les entreprises devenant plus productives mais au détriment de l'emploi.

Les services ont continué de se développer significativement tout au long de 2001. Le commerce de gros et de détail a progressé au rythme de 3.5 pour cent cette année-là, avec une accélération au quatrième trimestre, car les consommateurs ont constitué des stocks par anticipation d'une forte inflation. Parallèlement, le transport, le stockage et les communications ont augmenté de 3.7 pour cent en moyenne. Leur croissance a été encouragée par le regain d'activité dans les télécommunications, avec l'arrivée d'un troisième opérateur de téléphonie mobile, *Cell C*, en 2001, par la hausse de l'activité des ports et des docks, ainsi que par l'afflux de touristes étrangers. Selon les récentes statistiques, le tourisme a progressé fortement en 2002 (le nombre de touristes en Afrique du Sud est passé de 4.8 millions dans les 10 premiers mois de 2001 à 5.3 millions en 2002, pour la même période), sous l'effet de la dépréciation du rand. Plusieurs initiatives de politique environnementale et touristique devraient le doper. Citons notamment le programme de sauvegarde des zones transfrontières (*Transfrontier Conservation Area Program*), les sites inscrits au patrimoine mondial et le programme de protection

des côtes et de préservation des terres humides (*Coastcare and the Wetlands Conservation Program*). Par ailleurs, malgré l'impact du marasme économique mondial, l'intermédiation financière, l'assurance, l'immobilier et les services aux entreprises ont maintenu leur croissance à 4 pour cent, contre 6 pour cent en 2000.

La part de l'agriculture dans la production totale avoisine 3 pour cent de la valeur ajoutée brute en termes réels. Ce secteur reste néanmoins important pour la création d'emplois : 11.2 pour cent de la population active du pays y travaille. La forte croissance de la production agricole en 2000 a été suivie d'un recul en 2001 (-3 pour cent selon les estimations). Le net déclin des cultures d'été s'est traduit par une baisse des cultures de plein champ, de 15 pour cent en volume par rapport à l'année précédente. L'horticulture a diminué de 4.5 pour cent, et l'élevage de 4 pour cent. La récolte de maïs, principale culture de plein champ (le maïs blanc constitue la nourriture de base de la majeure partie de la population) est passée de 11.4 millions de tonnes en 2000 à 8 millions en 2001, à cause d'une pluviométrie inférieure à la normale début 2001. La contraction de la production intérieure et la pénurie régionale (surtout au Zimbabwe) se sont conjuguées à la dépréciation du rand pour provoquer l'envolée du cours du maïs : celui-ci cotait 800 rands la tonne en juin 2001 et 1 500 rands un an plus tard. Au premier semestre 2002, la tendance à la baisse de la production agricole s'est toutefois inversée grâce à une bonne récolte de blé, deuxième céréale de plein champ en Afrique du Sud, ce qui a permis au secteur de croître de 4.5 pour cent.

L'Afrique du Sud continue de se caractériser par des niveaux d'investissement relativement bas par rapport à d'autres économies émergentes. Le ratio de l'investissement sur le PIB y est tombé de 18 pour cent en 1995 à 15.6 pour cent en 2001. L'investissement public, en particulier, a été léthargique au cours des cinq dernières années, même si les pouvoirs publics avaient souligné qu'il était nécessaire à la croissance économique. Néanmoins, en 2002, on estime que la formation brute de capital fixe a enregistré une progression grâce à l'augmentation des dépenses publiques d'amélioration du réseau routier et de rénovation urbaine, ainsi que de l'investissement privé dans l'industrie du téléphone

Tableau 1 - Composantes de la demande (en pourcentage du PIB)

	1995	1999	2000	2001	2002(e)	2003(p)
Formation brute de capital	18.1	16.0	16.1	15.6	16.1	16.8
Secteur public	4.3	4.8	4.1	3.8	4.0	4.4
Secteur privé	13.8	11.2	12.1	11.7	12.1	12.4
Consommation	81.0	81.4	81.1	80.6	79.3	78.4
Publique	18.4	18.4	18.1	18.1	18.1	18.4
Privée	62.6	63.0	63.0	62.5	61.2	60.0
Solde extérieur	0.9	2.6	2.8	3.8	4.6	4.8
Exportations	23.0	25.6	28.6	31.0	32.8	34.0
Importations	-22.1	-23.0	-25.8	-27.1	-28.2	-29.2

Source : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données de la Banque centrale sud-africaine.

cellulaire, le tourisme et les mines de platine. Cette tendance devrait se poursuivre en 2003.

Après un ralentissement de 3.5 pour cent en 2000 à 3 pour cent en 2001, la croissance moyenne de la consommation privée, en termes réels, s'est accélérée au quatrième trimestre 2001, car les particuliers ont acheté des équipements de transport en prévision de nouvelles hausses des prix. En 2002, la consommation des ménages était mitigée, étayée d'un côté par une augmentation du salaire nominal et les baisses d'impôts prévues dans le budget 2002/03, et entravée de l'autre par les contraintes monétaires qui ont accru les coûts financiers des crédits immobiliers, comprimant les achats de biens durables. La consommation réelle des pouvoirs publics a augmenté de 1.5 pour cent en 2001, contre 0.5 pour cent en 2000, traduisant l'orientation expansionniste du budget 2001/02. Cette progression, qui a continué en 2002, tenait à l'accroissement des dépenses de biens intermédiaires et de services, ainsi qu'à celui de la rémunération des fonctionnaires. Nonobstant ces évolutions, la part des dépenses de consommation finale de l'administration publique dans le produit intérieur brut se maintient à environ 18 pour cent depuis 2000. En 2003, l'on s'attend à ce que le ratio de la consommation publique sur le PNB continue d'augmenter, principalement en raison de dépenses supplémentaires pour les services de protection sociale. Selon les estimations, la position extérieure s'est améliorée en 2002, à l'instar de la compétitivité, du fait

de la chute du rand. La même tendance est prévue pour 2003.

Politique macro-économique

Politique budgétaire et monétaire

La persistance des efforts de l'État destinés à contenir le déficit s'est traduite par un ratio déficit/PIB de 1.4 pour cent sur l'exercice 2001/02 (l'objectif officiel, de 2.5 pour cent, est donc largement dépassé). Ce faible déficit traduit en partie l'amélioration du recouvrement due à l'efficacité accrue des services fiscaux sud-africains. Cette hausse du taux de recouvrement (+15 milliards de rands par rapport au chiffre budgétisé) a permis de compenser le produit des privatisations, moins élevé que prévu (environ 18 milliards de rands - 2 milliards de dollars¹ - devaient être engrangés en 2001/02, mais seulement 2.3 milliards de rands - 26 millions de dollars - l'ont effectivement été). Cependant, une partie de la réduction du déficit s'explique par la sous-utilisation des enveloppes budgétaires par les autorités provinciales et locales, vers lesquelles un important pourcentage des dépenses est orienté, à cause d'un manque de capacités et de coordination. Les statistiques officielles récentes indiquent que les provinces ont dépensé moins de 47 pour cent de leur dotation budgétaire entre janvier et septembre 2001.

1. Pour le taux de change moyen de 8.6 rands pour 1 dollar.

Tableau 2 - Opérations financières de l'État^a (en pourcentage du PIB)

	1995/96	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03(e)	2003/04(p)
Recettes totales (avec dons)^b	22.5	25.0	24.6	25.9	25.3	25.1
Recettes fiscales	22.1	24.4	24.2	25.5	24.8	24.6
Dépenses totales (avec prêts nets)^b	27.5	27.0	26.6	27.4	26.6	27.1
Dépenses courantes	25.3	26.4	26.2	26.5	25.8	25.7
<i>Sans les intérêts</i>	<i>20.1</i>	<i>22.4</i>	<i>21.2</i>	<i>21.7</i>	<i>21.6</i>	<i>21.8</i>
Salaires	10.3	10.4	10.1	10.0	9.8	9.8
Paievements d'intérêts	5.2	4.0	5.1	4.8	4.1	3.9
Dépenses en capital	2.4	1.4	1.4	1.8	1.8	2.0
Solde primaire	0.2	2.0	3.1	3.4	2.8	1.9
Solde global	-5.0	-2.0	-2.0	-1.4	-1.4	-2.1

a. L'exercice budgétaire commence au 1^{er} avril.

b. Seuls les principaux postes de recettes sont détaillés.

Source : Estimations et prévision des auteurs sur la base des données de la Banque centrale sud-africaine et du FMI.

Comme le budget 2001/02, qui a marqué le passage de l'austérité à une politique de croissance dans un contexte d'amélioration des finances publiques, celui de 2002/03 est légèrement expansionniste. Cette stratégie est également destinée à faire face au ralentissement mondial et au manque d'allant de l'économie sud-africaine. Le budget 2002/03 est axé sur l'augmentation des dépenses sociales (financement d'un programme amélioré visant à traiter l'impact du VIH/sida), ainsi que sur l'encouragement de la baisse de la fiscalité au profit des ménages, des incitations fiscales supplémentaires pour l'investissement et un régime fiscal plus favorable pour les petites entreprises. Le budget prévoit une hausse des dépenses publiques de 9.6 pour cent, à 287.9 milliards de rands (33 milliards de dollars), sur 2002/03, et de 6.5 pour cent des recettes, à 265.2 milliards de rands (30.7 milliards de dollars). L'éducation, la santé et la protection sociale représentent quelque 57 pour cent des dotations hors intérêts sur cette période et devraient croître en moyenne de 4.1 pour cent par an en valeur réelle durant les trois prochaines années. Les dépenses en capital doivent progresser de 9 pour cent par an en termes réels sur les trois prochaines années, avec, notamment, des investissements massifs dans l'infrastructure sociale (écoles, hôpitaux, logements...), mais aussi dans le réseau routier, l'eau et d'autres actifs économiques. De plus, 13 pour cent des dépenses seront consacrées au renforcement des services de police et de la justice. Cependant, la stratégie gouvernementale risque de compromettre cet ambitieux programme : 80 pour cent de l'ensemble des dépenses

seront orientées vers des autorités provinciales et locales qui sont jusqu'ici inefficentes et dont les activités manquent de transparence. Pour résoudre les problèmes liés à la sous-utilisation des crédits alloués et aux capacités insuffisantes à ces deux échelons, l'État a entrepris d'étoffer les dispositifs de renforcement des capacités managériales, de moderniser les systèmes d'information et d'améliorer la formation à la gestion financière. Il faudra néanmoins du temps avant que les structures locales voient leur capacité d'absorption s'améliorer de manière appréciable.

Côté recettes, la forte progression, en 2001/02, des recettes fiscales émanant des entreprises permet à nouveau, dans le budget 2002/03, de substantiels allègements fiscaux pour les contribuables. Il est ainsi prévu de diminuer la fiscalité de 15 milliards de rands (1.73 milliard de dollars) *via* la restructuration de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, surtout de la classe moyenne. De surcroît, des abattements sont introduits pour promouvoir la formation, et les allègements au profit des petites entreprises sont étendus (aux entités qui réalisent jusqu'à 3 millions de rands - 347 000 dollars - de chiffre d'affaires, contre 1 million - 115 000 dollars - précédemment) afin d'encourager les entreprises nouvellement créées.

Malgré une approche orientée sur la croissance, on estime que, du fait de la sous-utilisation des dotations par les provinces, le déficit global sera inférieur à l'objectif (établi à 2.1 pour cent du PIB), à environ 1.4 pour cent

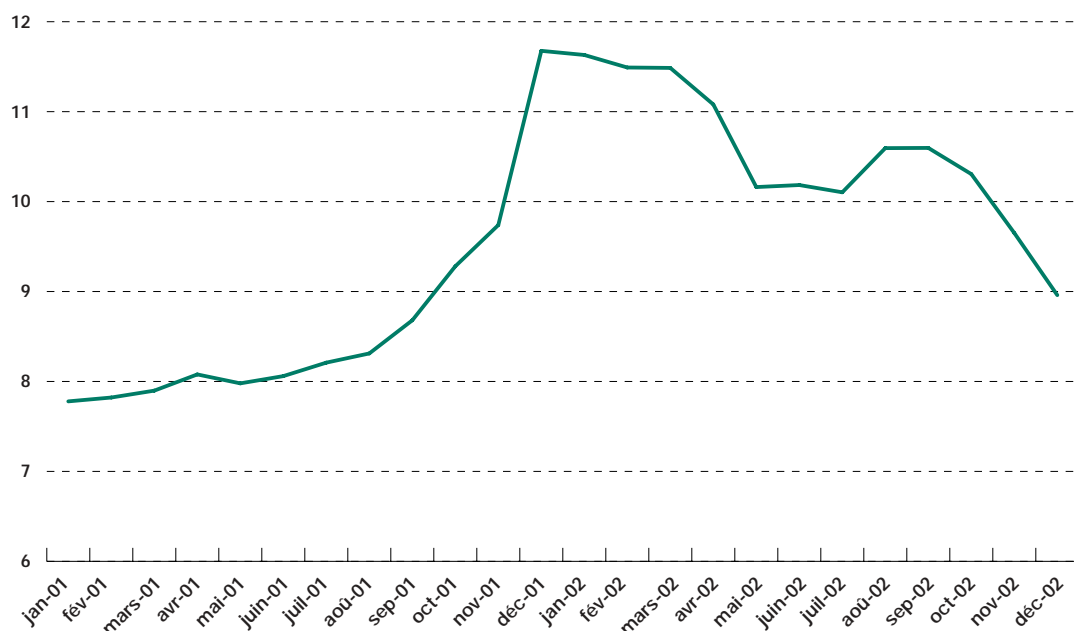
du PIB, pour l'exercice 2002/03. Ce faible déficit public s'explique également par l'efficacité accrue des services fiscaux sud-africains, qui, comme nous l'avons vu plus haut, a permis d'engranger des recettes fiscales meilleures que prévu ces dernières années. Des problèmes se poseront toutefois lorsque ces gains d'efficacité atteindront leur limite et ne compenseront plus le médiocre produit tiré des privatisations. Pour 2003/04, l'on prévoit une hausse du ratio du déficit budgétaire sur le PIB, qui monterait jusqu'à 2.1 pour cent. En seraient responsables les mesures de réduction des impôts, ainsi que les dépenses supplémentaires pour les services de protection sociale, incluant la prévention et les traitements contre le VIH/sida, et les dépenses en matière d'infrastructures économiques.

Le régime de change de l'Afrique du Sud étant flexible, il ne peut être utilisé par les autorités nationales pour maîtriser l'inflation. Depuis 2000, la Banque centrale sud-africaine (*South African Reserve Bank*) fait du ciblage de l'inflation son objectif général et intervient sur le marché monétaire (en exerçant des pressions indirectes sur les taux d'intérêt), de manière à contenir les tendances inflationnistes. L'inflation a ainsi reculé au second semestre 2000, à 5.8 pour cent en septembre 2001. L'objectif fixé par le comité de politique monétaire (*Monetary Policy Committee*) se situe entre 3 et 6 pour cent pour 2002 et 2003. Néanmoins, les tensions inflationnistes se sont accentuées spectaculairement pendant les premiers mois de 2002, sous l'effet de la dépréciation du rand. En effet, alors qu'il fallait environ 7.60 rands pour un dollar au début de 2001, la monnaie sud-africaine est descendue à son plus bas niveau historique, à 13.84 pour un dollar, le 21 décembre de la même année. C'est la conjonction de plusieurs facteurs, fin 2001, qui est à l'origine de cette dépréciation si rapide : perte de confiance à cause de l'instabilité dans la région, surtout au Zimbabwe, pessimisme à l'égard du chômage, VIH/sida, criminalité et manque d'avancées dans les privatisations. Malgré son raffermissement au premier semestre 2002 (à 9.74 rands pour un dollar, fin mai), le rand subit à nouveau des pressions inflationnistes depuis le mois de juin, suite à la dégradation de la situation politique et économique régionale, en premier lieu au Zimbabwe. Un autre facteur clé y a contribué : la divulgation du contenu

du projet de charte minière, qui a provoqué des cessions massives nettes sur les marchés d'obligations et d'actions. Par voie de conséquence, l'indice des prix à la consommation (prix à la consommation moins coût des intérêts des crédits hypothécaires) a grimpé à 6.8 pour cent en moyenne au dernier trimestre 2001. Il a continué de monter en 2002, atteignant 12.5 pour cent en octobre. Cette progression est essentiellement imputable aux prix des produits alimentaires, en raison d'une dépréciation du taux de change conjuguée à la nécessité d'importer des céréales dans la région d'Afrique australe. Selon la Banque centrale sud-africaine, les prix des produits alimentaires ont augmenté dans des proportions dramatiques, inflationnistes, au niveau de la production comme de la consommation, jusqu'à atteindre d'une année sur l'autre des niveaux maximum de 30 et 20 pour cent respectivement.

Les autorités sud-africaines redoutaient que la dépréciation du rand et l'anticipation d'une poussée inflationniste engendrent des revendications de hausses salariales et fassent encore augmenter les prix. Elles ont donc renoncé au non-interventionnisme pour pratiquer une stratégie de taux d'intérêt destinée à défendre directement la monnaie nationale. Depuis janvier 2002, le comité de politique monétaire a déjà relevé le taux de prise en pension à quatre reprises (de 100 points de base à chaque fois). Ce taux a été porté à 13.5 pour cent en septembre 2002. Cependant, ce resserrement suscite des inquiétudes quant à son impact à court terme sur une croissance économique déjà faible. La décision du comité de politique monétaire a également été motivée par la constatation d'un gonflement excessif de la masse monétaire et du crédit. L'expansion de ce dernier s'explique principalement par les achats de biens de consommation durables effectués en prévision de l'inflation. Malgré ces mesures, la progression de l'indice des prix à la consommation devrait s'établir à 9.6 pour cent en moyenne en 2002, puis tomber à 7.7 pour cent en 2003, ce qui restera trop élevé par rapport à l'objectif de la Banque centrale. Plusieurs grands facteurs pourraient empêcher la réalisation de l'objectif d'inflation pour 2003 : le taux de change du rand, la persistance d'une forte expansion de la masse monétaire et du crédit et la récente annonce d'une augmentation des rémunérations dans les secteurs public et privé.

Figure 5 - Taux de change moyen mensuel rand /dollar pour 2001 - 2002



Source : Banque centrale sud -africaine.

Position extérieure

Au cours des deux dernières années, la politique des échanges multilatéraux de l'Afrique du Sud n'a pas évolué de manière significative. Néanmoins, grâce au succès, à l'OMC, du Programme de Doha pour le développement, il se pourrait que les pouvoirs publics du pays entreprennent de modifier une structure tarifaire encore lourde.

En Afrique du Sud, les droits de douane agricoles sont globalement faibles par rapport à ceux des autres pays, et les droits de douane industriels relativement modestes. En revanche, ils dépassent 20 pour cent sur certains produits, tels que les pièces de moteur et les véhicules à moteur, ou les vêtements et les textiles. Le principal problème est la multiplicité des catégories de droits de douane, signe d'une structure tarifaire très hétérogène. Comme le montre le tableau, l'écart-type

Tableau 3 - Structure des droits de douane pour 1997, 2000 et 2001; Importations pour 2000

	Nb de lignes tarifaires	Import (millions de R prix courant)	Import %	Moyenne pondérée	Moyenne non pondérée	Moyenne non pondérée	Moyenne non pondérée	Ecart -type	Ecart -type	Ecart -type
	2000	2000	2000	2000	1997	2000	2001	1997	2000	2001
Agriculture	295	1 459	0.8%	1.4%	5.6%	4.2%	4.0%	8.9%	7.5%	7.2%
Mines	107	25 559	14.5%	0.0%	1.4%	1.2%	1.4%	3.4%	3.2%	3.7%
Industries manufacturières	5 479	149 539	84.7%	8.6%	15.6%	6.7%	6.7%	18.0%	9.6%	9.4%
Total	5 883	176 564	100.0%	7.3%	15.1%	6.5%	6.5%	17.8%	9.4%	9.3%

Source : Département des Echanges et de l'Industrie, Douanes et droits d'accise, Van Seventer 2002, Stratégies industrielles et commerciales.

est plus important pour les biens manufacturiers, mais a connu une baisse significative, de 18 pour cent en 1997 à 9.4 pour cent en 2001. Le gouvernement s'est fixé pour priorité de réduire cet éventail tarifaire, pour une plus grande uniformité.

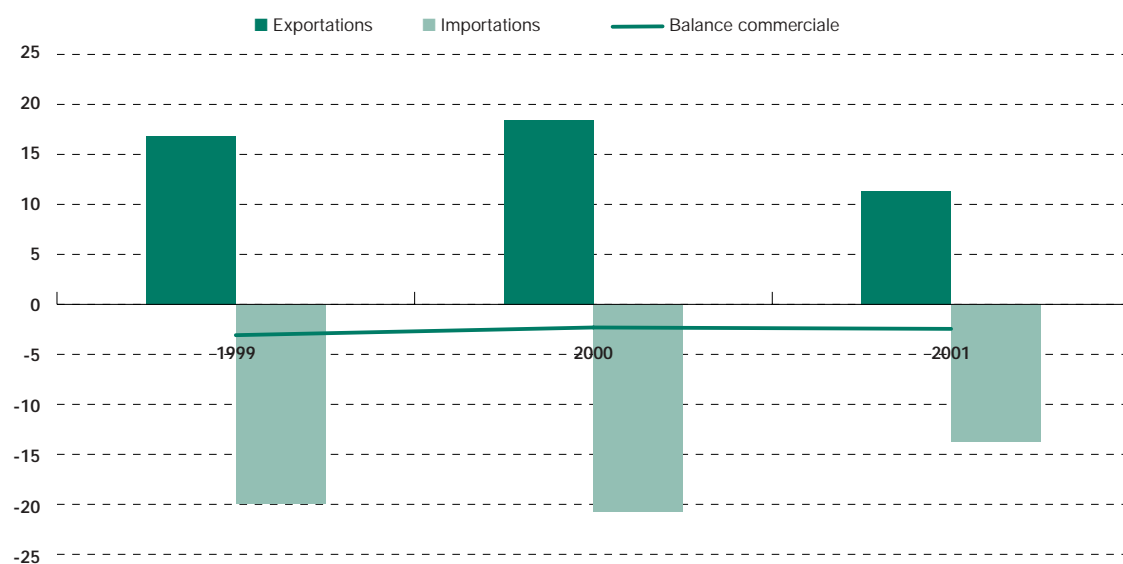
Les accords de libre-échange commencent à faire sentir leurs effets sur la position extérieure de l'Afrique du Sud. Cependant, les variations de cette position ont été largement éclipsées par la dépréciation substantielle du rand, fin 2001. Il est difficile d'évaluer les conséquences des accords commerciaux bilatéraux et régionaux auxquels l'Afrique du Sud est partie prenante, car ils ne remontent qu'à un ou deux ans. Certaines tendances se dégagent toutefois.

Les échanges entre l'UE et l'Afrique du Sud continuent de se développer depuis la signature d'un accord de libre-échange en janvier 2000. Premier partenaire commercial, l'UE a représenté 31.3 pour cent des exportations du pays et 39.7 pour cent de ses importations cette année-là. Cet accord est largement orienté en faveur de l'Afrique du Sud. Certains analystes

font état d'un net accroissement des exportations de produits sud-africains sur lesquels les droits de douane ont été réduits en 2000. Une analyse plus élaborée est nécessaire pour distinguer l'impact de l'accord de libre-échange sur le commerce entre l'Afrique du Sud et l'UE, compte tenu de la dépréciation du rand et d'autres facteurs. Cependant, les tendances ci-dessous indiquent que le solde des échanges avec l'UE a reculé, puis augmenté légèrement en 2001.

Dans le cadre de sa participation à l'accord de libre-échange de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC), lancé en 2000, l'Afrique du Sud est en train d'accélérer la levée des droits de douane sur les produits qu'elle importe de cette zone. Les tarifs douaniers ont ainsi été supprimés sur 65 pour cent des importations en 2000, et 95 pour cent des importations en provenance de cette région devraient bénéficier d'une franchise de droits à l'horizon 2005. Néanmoins, en raison de la taille de son économie, l'Afrique du Sud continue d'afficher un excédent commercial significatif avec le reste de la région. Le ratio des échanges² entre les deux est passé de 6 pour 1 en 1999 à 9 pour 1 en 2001.

Figure 6 - Exportations et importations de l'Afrique du Sud en direction et en provenance de l'UE



Source : Données du Département du Commerce et de l'Industrie et des Stratégies industrielles et commerciales (TIPS).

2. Exportations/importations

Outre cet accord commercial, l'Afrique du Sud a signé un nouveau dispositif de partage des recettes avec la plus ancienne union douanière d'Afrique, la SACU (union douanière de l'Afrique australe), qui rassemble le Botswana, le Lesotho, la Namibie et le Swaziland (les pays BLNS). Les nouvelles propositions qui entrent en vigueur vont modifier ce dispositif, l'objectif principal étant de veiller à l'équilibre entre la partie recettes et le volet développement. A l'heure actuelle, le partage des recettes repose sur le dédommagement implicite de ce groupe de pays pour toute hausse de coûts ou perte de pouvoir budgétaire discrétionnaire résultant de cette union douanière. La nouvelle formule recommande de passer de recettes provenant des droits de douane sur les importations à des recettes fondées sur des accises.

C'est de ce dispositif que l'Afrique du Sud tirera la majeure partie de ses recettes, et peut espérer conserver environ 80 pour cent de l'ensemble des droits d'accise collectés. Ce système améliorera non seulement la stabilité de ses recettes sur la durée, mais permettra également aux services fiscaux de ce pays de recueillir la plupart des recettes engrangées par la SACU grâce à ce régime d'accises. De plus, un fonds de développement sera constitué avec 15 pour cent du total des accises, et les sommes y figurant seront réparties en proportion inverse du PIB par habitant de chaque pays partenaire.

L'introduction d'un volet développement devrait contribuer à stabiliser les flux à venir des pays BLNS, et accroît la part des recettes des États plus pauvres de la SACU. L'étendue de ce volet sera réexaminée et éventuellement ajustée si les recettes d'un pays de ce groupe diminuent significativement.

L'Afrique du Sud tire également parti de la Loi sur la croissance et les opportunités en Afrique (*Africa Growth and Opportunity Act*: AGOA), adoptée par les États-Unis en 2000. Les grands secteurs qui en bénéficient sont notamment l'habillement et les textiles, une partie de l'agriculture et des mines.

Les exportations de vêtements et de textiles de l'Afrique du Sud vers les États-Unis ont augmenté de

28 pour cent en 2001, à 356 millions de dollars. Les exportations vers ce pays ont globalement progressé de 17 pour cent. On s'aperçoit que l'AGOA pose problème, car les États-Unis disposent de pouvoirs discrétionnaires pour modifier les marges tarifaires suite à l'accroissement spectaculaire de leurs importations de certains produits sud-africains.

L'IDE, qui représente quelque 10 pour cent de l'investissement intérieur brut, a subi une réorientation, passant de 3.6 milliards de rands de flux entrants au troisième trimestre 2001 (418 millions de dollars sur le taux de change moyen de 2001 de 8.6 rands pour 1 dollar) à 7.3 milliards de rands (847 millions de dollars) de flux sortants le trimestre suivant, ce qui explique en partie la faiblesse du rand. Concernant les investissements de portefeuille, les sorties nettes ont totalisé 3.4 milliards de rands (394 millions de dollars) sur le dernier trimestre 2001. La valeur nette des flux internationaux de portefeuille sortants a ainsi atteint 67.6 milliards de rands en 2001, contre 13.8 milliards (1.6 milliard de dollars) en 2000.

Les exportations de produits manufacturés ont affiché une croissance soutenue sur la période 1996-2001, avec une progression moyenne annuelle supérieure à 6 pour cent en rands constants. Qui plus est, la part des exportations dans la production manufacturière a été multipliée par plus de deux en sept ans (14 pour cent en 1996 et 28 pour cent en 2001). La proportion de cette production dans le total des exportations est, elle, passée de 35 pour cent en 1994 à plus de 50 pour cent à la fin des années 90. Bien que restant négatif, le solde des échanges de produits manufacturés a continué de s'améliorer en 2001, à un peu moins de 31 milliards de rands (3.6 milliards de dollars), contre 33.6 en 2000 (3.9 milliards de dollars). Les biens d'équipement, les véhicules à moteur et le matériel de transport constituent les grandes importations nettes, et les produits à base de métaux les principales exportations nettes.

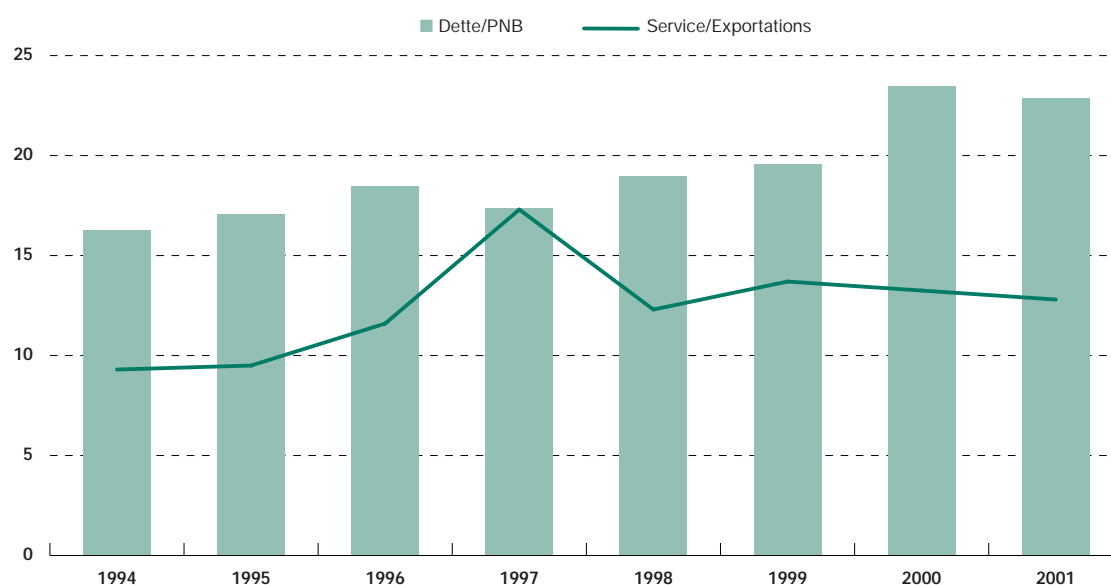
Suite à la dépréciation du rand, les chiffres des échanges ont été élevés en 2001, et le déficit des comptes courants s'est réduit à 0.2 pour cent du PIB. Les performances commerciales de l'Afrique du Sud sont restées solides en 2002, sous l'effet des exportations

Tableau 4 - Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	1995	1999	2000	2001	2002(e)	2003(p)
Balance commerciale	1.8	3.1	3.4	4.3	5.3	5.6
Exportations de biens (f.o.b.)	19.9	21.8	24.8	26.9	28.7	29.9
Importations de biens (f.o.b.)	-18.1	-18.7	-21.4	-22.6	-23.4	-24.3
Services	-0.9	-0.5	-0.6	-0.5		
Revenu des facteurs	-1.9	-2.4	-2.4	-3.4		
Transferts courants	-0.4	-0.7	-0.7	-0.6		
Solde des comptes courants	-1.5	-0.5	-0.4	-0.2		

Source : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données de la Banque centrale sud-africaine.

Figure 7 - Part de l'encours de la dette dans le PNB et ratio du service sur les exportations de biens et services (en pourcentage)



Source : Banque mondiale.

de produits manufacturés (véhicules, matériel de transport, machines et équipement électrique, essentiellement) ainsi que d'or, grâce à la hausse du cours moyen de ce métal. L'excédent pour 2002 avoisinerait 5.3 pour cent. La balance commerciale devrait encore s'améliorer en 2003 grâce au maintien de bons résultats à l'exportation.

Selon *Global Development Finance* (Banque mondiale), la dette extérieure sud-africaine est tombée à 22.9 pour cent du PNB fin 2001, contre 23.5 pour cent en 2000, du fait du recul de la valeur en dollars de la dette libellée en rands détenue par les non-résidents et d'une diminution de la dette à court terme en devises.

Questions structurelles

L'Afrique du Sud a lancé un programme de privatisations en 1996. Il n'y a pas eu d'échéances ni de « vagues » de privatisation clairement définies, car plusieurs ministères participent au processus, en fonction du secteur concerné (entreprises publiques, communications, transports, électricité, etc.).

Ce processus se poursuit : certaines entreprises d'Etat sont désormais entièrement entre les mains du privé (les stations de radio et les chaînes de télévision, par exemple), d'autres devraient faire partie d'une « deuxième tranche » (l'opérateur de télécom-

munications, par exemple). Dans certains cas, les avancées sont peu substantielles, voire inexistantes : le projet de cession d'une chaîne gérant des complexes touristiques et hôteliers à un membre du mouvement d'émancipation économique de la communauté noire (*Black Economic Empowerment*) a été abandonné en 1999, lorsque l'entreprise concernée s'est révélée incapable de lever les fonds nécessaires. Trois ans après, 20 pour cent environ du capital ont été vendus, première étape d'un processus qui doit en comporter trois.

En Afrique du Sud, les privatisations sont largement axées sur « les activités non stratégiques », telles que les complexes touristiques et hôteliers, la radio/télévision et les services liés aux transports, ainsi que sur la restructuration des services à la collectivité *via* la cession de parts minoritaires à des investisseurs stratégiques et aux groupements d'émancipation économique des Noirs. La lenteur des privatisations a empêché les pouvoirs publics d'enregistrer autant de recettes que prévu dans le budget 2001 : la privatisation était censée rapporter 18 milliards de rands, mais n'aurait en fait permis d'en collecter que 2.3.

En avril 2001, 3 pour cent supplémentaires de *Telkom*, unique opérateur de téléphonie fixe en Afrique du Sud, ont été transférés à *Ucingo*, mouvement d'émancipation économique des Noirs. Un deuxième lot d'actions (autour de 20 pour cent, selon les estimations) devait être introduit en Bourse en 2000/01, mais cette opération a été retardée en raison de conditions de marché défavorables. Désormais programmée sur l'exercice courant (2002/03), elle nécessitera une cotation principale à Johannesburg et une cotation secondaire à New York.

En 2001, une grande partie du débat sur les services de télécommunications en Afrique du Sud a été centrée sur l'octroi d'une deuxième licence, voire d'une troisième. Le ministère chargé de ce secteur a finalement décidé, pour la période consécutive à la fin de l'exclusivité des droits, de ne sélectionner qu'un seul opérateur supplémentaire, qui devra notamment travailler en partenariat avec un entrepreneur noir, et absorber les filiales télécommunications de deux organismes parapublics, *Eskom* et *Transnet*.

La crédibilité, ou du moins la prévisibilité, de l'action publique pâtit du différend sur un deuxième ou un troisième opérateur national, ainsi que du report de l'introduction en Bourse de *Telkom*.

Transnet, le plus grand organisme parapublic d'Afrique du Sud, domine le secteur des transports du pays : il contrôle 13 sociétés de transport ou de services connexes, dont *Spoornet* (chemins de fer), son pôle principal. Sa création remonte à 1990.

L'Afrique du Sud ambitionne de restructurer en profondeur son secteur ferroviaire, et notamment de transformer différentes divisions de *Spoornet* en sociétés par actions, de vendre des prises de participation et d'accorder des concessions. Dans le premier cas, il s'agira de créer plusieurs entités autonomes, qui seront exploitées sous la forme de concessions vendues par appel au marché ou transformées en entreprises cogérées avec un investisseur stratégique. Deux réseaux spécialisés dans le grand transport de charbon et de minerai de fer (*Coalink* et *Orex*), le transport voyageurs de luxe (*LuxRail*) et les lignes secondaires (*Link Rail*) remplissent les conditions nécessaires pour faire l'objet de contrats de concession. Enfin, un appel au marché ou la création d'une co-entreprise sont prévus pour le fret général (*GFB*) et l'opérateur du réseau (*Rail & Terminal Services*).

Ces changements ont pour objectif d'ouvrir au marché les services de fret, tandis que le recours à des concessions est, lui, spécifiquement destiné à attirer le savoir-faire et les capitaux privés nécessaires à la restructuration. Là encore, l'accent est mis sur la privatisation et les prises de participation stratégiques, au lieu de l'introduction d'une concurrence (intramodale), ce qui réduit encore plus les incitations à l'efficacité à des pressions exercées par la concurrence intermodale.

Dans le secteur aérien, la compagnie nationale, *South African Airways*, a dû céder 20 pour cent de son capital à *Swissair* en 1999, mais, suite à la faillite de ce dernier, cette participation a été rachetée par *Transnet* en 2002. Une partie de l'*Airports Company of South Africa* (ACSA) a été vendue à *Aeroporto di Roma* et un nouvel appel public à l'épargne est prévu pour faire progresser la privatisation.

Spoornet est vivement concurrencé par le transport routier depuis 1988, date de la déréglementation de ce secteur. Le tonnage limite des camions est actuellement l'un des plus élevés au monde (56 tonnes) et, les tarifs d'acheminement ferroviaire n'étant pas compétitifs, le transport routier a conquis 80 pour cent du marché du fret terrestre, contre 20 pour cent pour les chemins de fer.

Cherchant à ramener vers le rail le trafic fret et voyageurs, l'Etat prévoit de renforcer les contrôles pour l'ensemble du transport routier (notamment en limitant le tonnage), de manière à appuyer la restructuration du secteur ferroviaire. Officiellement, c'est l'accroissement des coûts d'entretien des routes sud-africaines, dû au poids des chargements, qui a inspiré cette politique, mais, de l'avis général, il s'agit en fait d'une tentative mal déguisée d'augmenter les volumes transportés par *Spoornet*. En outre, l'Etat procède à la vente des concessions portant sur des tronçons des grands axes routiers à péage.

Dans le secteur du transport maritime, *Portnet*, division de *Transnet* chargée des activités portuaires de l'Afrique du Sud, va être scindée en deux entités distinctes. L'une sera responsable des opérations portuaires et l'autre, la *National Ports Authority of South Africa*, s'occupera de l'octroi d'autorisations et de la gestion de l'infrastructure. La *National Ports Authority* aura pour mission de modifier la structure tarifaire dans les années à venir, sous la houlette d'un organisme de réglementation portuaire indépendant, qui n'est pas encore créé.

La restructuration de *Portnet* doit faire appel à l'investissement privé pour combler les retards dans l'édification de l'infrastructure portuaire et améliorer l'efficacité de manière à faire face à l'accroissement des échanges. L'introduction de concessions de longue durée pour certaines activités telles que la manutention du fret étoffe également la participation du secteur privé.

Dans le secteur de l'énergie, l'Etat entend vendre quelque 30 pour cent de la capacité de production d'*Eskom*. Dans un premier temps, cette entreprise publique supervisée par un conseil de l'électricité a été

transformée en une société par actions assujettie à l'impôt et au paiement de dividendes en 2002 (*Eskom* s'appelle désormais *Eskom Holdings*). La cession de 10 pour cent de sa capacité à des entrepreneurs noirs est prévue pour l'exercice 2002/03. Peu après, 20 pour cent supplémentaires devraient être confiés à un actionnaire stratégique, afin de faire bénéficier cette entreprise de l'investissement direct étranger.

Outre les grandes entreprises de services publics, l'Etat continue de transférer d'autres actifs au privé. Ainsi, il a passé un accord avec *Zama Resources*, société d'émancipation économique des Noirs, pour lui céder une partie de ses activités de foresterie, pour 335 millions de rands, soit 38.9 millions de dollars (ce projet est actuellement controversé, surtout depuis la tentative avortée de vente de la chaîne hôtelière *Aventura Resorts*).

Par ailleurs, l'amélioration, l'entretien et le développement de l'infrastructure restent des pierres angulaires de la politique publique. En effet, le budget 2002 prévoit d'augmenter l'enveloppe qui leur est consacrée.

La stratégie consistant à donner à tous les Sud-Africains accès aux télécommunications, notamment pour permettre aux communautés rurales de créer des entreprises, donne des résultats mitigés : sur les 2.67 millions de lignes téléphoniques nouvelles, 2 millions environ ont été déconnectées, soit parce que les ménages pauvres n'avaient pas les moyens de payer les frais de location et les communications, soit parce qu'ils sont passés à la téléphonie mobile.

Autre évolution importante, l'initiative *Afrilink*, qui consiste à poser des câbles sous-marins reliant l'Afrique du Sud (et de l'Ouest) à l'Europe et à la Malaisie, afin d'améliorer l'accès à Internet et d'accroître la bande passante. Lancé en juin 2002, ce chantier comporte deux grands volets : premièrement, une interconnexion, à partir de l'Afrique australe, entre l'Afrique du Sud/l'Extrême-Orient et Maurice, l'Inde et la Malaisie ; deuxièmement, une liaison ouest-africaine en direction du nord, vers le Portugal et le reste de l'Europe. Dans le cadre de ce vaste projet international, le câble maritime implanté entre l'Europe

et l'Afrique du Sud offrira une capacité de 120 gigabits et assurera l'acheminement de 5.8 millions de communications simultanées.

Même si le secteur financier de l'Afrique du Sud est bien développé, certains changements profonds commencent à engendrer de la vulnérabilité et de l'instabilité sur certains de ses segments. De plus, ces mini-crisis amènent les pouvoirs publics à revoir la réglementation financière.

Cette instabilité s'explique par l'effondrement de plusieurs banques, en premier lieu de *Saambou*, ce qui a contraint la Banque centrale sud-africaine à centrer son attention sur les renflouements. Bien que la mise sous curatelle ne soit pas nouvelle dans le secteur financier du pays, cette décision est inhabituelle dans le cas de *Saambou*, car celui-ci est un dépositaire et prêteur local relativement important. Sa faillite a été considérée comme la plus importante que l'Afrique du Sud ait connue jusqu'alors. A peu près à la même époque, l'une des principales banques sud-africaines, *Absa*, a assisté à la disparition d'*Unifer*, son pôle de micro-crédit.

Les évolutions survenues dans le secteur financier cette année braquent à nouveau les projecteurs sur la réglementation financière. Les établissements sont actuellement supervisés par la Banque centrale sud-africaine. Les services financiers non bancaires sont, eux, contrôlés par un organisme indépendant, le *Financial Services Board* (FSB). Le ministre des Finances, Trevor Manuel, a exprimé la nécessité d'instaurer une seule instance réglementaire. Il est donc envisagé de fusionner ces deux institutions avant 2003. Certains observateurs estiment que c'est à cause d'une réglementation parcellaire que la situation de *Saambou* a dégénéré en crise, avec un effet de contagion : une autre banque, *Board of Executors* (BoE), a également manifesté les premiers signes d'effondrement. Quant aux récentes dissensions dans le segment du micro-crédit, elles proviennent en partie de désastres liés à cette activité.

Deux acteurs secondaires, *Brait* et *CorpCapital*, ont renoncé à leur autorisation d'exercer. De leur côté,

BoE et *Saambou* doivent être absorbées par deux des quatre grandes banques : *Absa*, *FirstRand*, *Nedcor* et *Stanbic*. A l'issue de cette opération, celles-ci détiendront 85 pour cent des fonds propres et des réserves du secteur.

La concentration des capacités de réglementation en une seule entité, ainsi que d'autres facteurs tels que l'introduction d'une garantie des dépôts (à l'étude) contribueraient à la stabilité à long terme du secteur financier sud-africain. La fermeture de petites banques fait également craindre que le manque de concurrence demeure problématique, signe que la stabilité ou le regroupement des activités financières aurait un coût pour le consommateur.

L'effondrement de grandes multinationales ainsi que la défaillance de plusieurs organismes en Afrique du Sud, tels que *LeisureNet*, *Regal Treasury Private Bank*, *Saambou* ou *Unifer*, ont mis en lumière la nécessité d'un bon gouvernement d'entreprise. La publication du rapport King II sur ce thème (*King II Report on Corporate Governance*) constitue une grande avancée. Ce rapport est en outre axé sur un certain nombre d'autres aspects, dont l'amélioration à terme de la publicité financière. Complétant le rapport King I paru en 1996, il vise à équilibrer performances et respect des procédures.

L'Etat a également lancé un programme d'incitations pour les projets industriels stratégiques (*Strategic Industrial Projects - SIP - Incentive Programme*) afin d'accroître les investissements privés dans des entreprises commerciales qui innovent et créent de la richesse, tout en développant les opportunités d'emploi dans l'industrie. La partie centrale du programme SIP consiste en 3 milliards de rands d'abattements fiscaux, pendant quatre ans, à compter du 1^{er} août 2001. Ces abattements sont destinés à abaisser le coût de l'investissement dans des projets industriels clés, compte tenu des exigences spécifiques des investisseurs potentiels.

Contexte politique et social

Le Congrès national africain (ANC) reste soutenu par la population, mais il reste à permettre l'émergence

d'une opposition significative en dehors du parti, à dominante blanche, qui joue actuellement ce rôle. Le gouvernement continue d'équilibrer ses alliances, dans le contexte d'une démocratie encore fragile et de fortes inégalités économiques.

Des défis considérables attendent l'Afrique du Sud, car le chômage ne cesse de monter, le taux d'infection par le VIH augmente et les inégalités de revenu se creusent. Cependant, certaines évolutions positives commencent à remédier à ces problèmes.

Dans le secteur formel, le chômage continue de s'accroître, avec une contraction de 1.4 pour cent de l'emploi (soit 65 000 postes) en 2001 et des signes de déclin persistant en 2002. Depuis 1990, 1 million d'emplois auraient été perdus. Les coûts unitaires de main-d'œuvre progressent sous l'effet de l'augmentation des salaires, sans que des gains de productivité correspondants soient enregistrés. Le chômage tient principalement à l'insuffisance des compétences et à la faiblesse de la demande économique. Les pressions à la hausse qui s'exercent sur les salaires se poursuivent, en partie en réaction au renchérissement des produits alimentaires, une hausse de 14 pour cent, contre 7 pour cent en moyenne pour les autres biens et services. A propos de la modération salariale, le monde syndical redoute essentiellement que la progression des prix des denrées aggrave la pauvreté et les inégalités.

Quelque 8 ans après l'instauration de la démocratie, il reste nécessaire d'améliorer les politiques distributives en faveur des pauvres. En attestent diverses initiatives visant à promouvoir l'émancipation économique des Noirs, telles que le projet de loi minière, la nouvelle législation sur les salaires, qui prévoit d'introduire un salaire minimum pour les travailleurs locaux, ainsi que les évolutions dans l'agriculture. Le débat actuel porte sur la question de savoir s'il faut fixer des objectifs pour la redistribution des terres dans les 10 à 20 prochaines années, au profit des populations pauvres jusqu'alors désavantagées dans ce domaine. Cependant, malgré des avancées, les changements restent très lents.

La naissance du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (*New Partnership for Africa's*

Development - NEPAD), le 23 octobre 2001 à Abuja, au Nigeria, a constitué l'une des plus importantes évolutions politiques, non seulement en Afrique du Sud, mais également sur tout le continent. Le NEPAD est une initiative lancée par un certain nombre de dirigeants africains en faveur de la paix, de la démocratie et d'une bonne gouvernance dans cette région du monde. Il s'agit d'encourager le développement, l'aide extérieure et l'investissement, de manière à assurer l'intégration de l'Afrique au sein de l'économie mondiale. Ce projet repose sur les conditions préalables au développement qui, outre l'intégration et la démocratie, englobent la gouvernance politique, la gouvernance économique et le gouvernement d'entreprise. Il est axé sur l'infrastructure, les technologies de l'information et des communications, le développement humain et la réduction de la pauvreté, l'agriculture et la diversification des exportations.

Le NEPAD revêt une importance particulière pour l'Afrique du Sud, car ce pays et son président jouent un rôle central dans l'élaboration et la viabilité de cette initiative. Cet aspect exerce en outre un impact non négligeable sur la politique sud-africaine. Le NEPAD s'articule autour des concepts de transparence et de bonne gouvernance. En d'autres termes, les gouvernements des pays d'Afrique sont de plus en plus exhortés à régler de nombreux problèmes avant que les mécanismes de cette initiative ne soient activés. L'un de ces mécanismes consiste en un examen par les pairs qui permettra d'inciter les membres du NEPAD à se conformer à des critères objectifs.

Le NEPAD constitue un dilemme intéressant pour le président sud-africain, compte tenu à la fois de la position modérée de son pays à l'égard du Zimbabwe, et des préoccupations croissantes suscitées par les problèmes de gouvernance et de corruption.

Selon les estimations, l'Afrique du Sud compte quelque 5 millions de séropositifs. Environ 25 pour cent des femmes enceintes qui se font dépister dans des structures publiques sont contaminées. Des changements considérables ont eu lieu l'année dernière. Premièrement, ce pays a affronté devant la justice plusieurs laboratoires pharmaceutiques internationaux

afin d'obtenir des traitements bon marché contre le sida, en opposition à ce que prévoyaient les accords sur les droits de propriété intellectuelle, à la mi-2001.

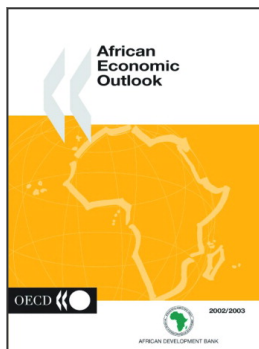
Fin 2001, le pays a perdu en appel contre une organisation de la société civile qui l'accusait de ne pas proposer de médicaments antirétroviraux. Le président sud-africain, M. Mbeki considérait qu'il n'existait pas de traitement du VIH/sida et avait souligné que la prévention passait par des politiques d'éradication de la pauvreté. La Cour constitutionnelle a donné raison au mouvement *Treatment Action Campaign* (TAC), obligeant ainsi l'Afrique du Sud à fournir de la névirapine aux femmes enceintes séropositives. De plus, un rapport publié en février 2002 établit l'absence de toxicité de ce médicament et estime que les femmes enceintes doivent bénéficier d'antirétroviraux dans le cadre du programme de prévention national. Cet avis, auquel adhère l'ancien président Nelson Mandela, n'a fait qu'affaiblir davantage la position des autorités sud-africaines. Celles-ci sont désormais tenues d'appliquer la décision de justice, ce qui reflète en partie la solidité des processus démocratiques et constitutionnels du pays. Ce procès qui fait date montre comment la plus haute instance judiciaire d'Afrique du Sud peut s'opposer fermement à l'Etat et l'obliger à rendre davantage compte de ses actes à la population. Il convient toutefois de noter que le gouvernement tarde à s'exécuter : en septembre 2002, la névirapine et des services d'accueil n'étaient disponibles que dans 18 zones tests.

En Afrique du Sud, les dépenses d'enseignement représentent actuellement quelque 8 pour cent du PIB, ce qui traduit notamment une volonté de remédier aux retards accumulés pendant l'apartheid. Le gouvernement a lancé de grands programmes destinés à accroître l'efficacité des dépenses dans ce secteur. Par exemple, il a fait voter une loi pour fusionner les établissements d'enseignement supérieur, trop nombreux, ramenant leur nombre de 36 à 22. Certaines initiatives visent par ailleurs à améliorer le taux de réussite dans le secondaire.

Malgré les tentatives visant à accroître l'efficacité des dépenses d'enseignement, il reste plusieurs grands défis à relever, en particulier la réorientation effective

des moyens vers les poches de pauvreté. Près de 40 pour cent des écoles du pays ne sont pas reliées au réseau électrique, 25 pour cent sont dépourvues d'accès à l'eau potable, 60 pour cent ne disposent pas d'une infrastructure sanitaire appropriée et 40 pour cent n'ont pas le téléphone.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, le renforcement des compétences locales demeure le problème principal. L'adoption d'une loi allant dans ce sens (*Skills Development Act*) constitue une initiative importante. La structure relativement bureaucratique des autorités chargées de l'éducation et de la formation (*Sector Education and Training Authorities* - SETA) réduit néanmoins son efficacité potentielle. Il importe que le déploiement des stratégies visant à étoffer les compétences n'empêche pas le nécessaire accès à celles provenant de l'extérieur. Cependant, les amendements à la loi sur le contrôle de l'entrée des étrangers (*Aliens Control Act*) donnent lieu à une controverse. Ils ont été proposés afin de remédier aux difficultés liées à l'emploi de travailleurs étrangers, mais il reste à savoir si la nouvelle loi sur l'immigration permettra plus facilement à des personnes qualifiées de pénétrer sur le territoire sud-africain.



Extrait de :
African Economic Outlook 2003

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/aeo-2003-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Banque africaine de développement/OCDE (2003), « Afrique du Sud », dans *African Economic Outlook 2003*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/aeo-2003-3-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.